

expansions et ces nouvelles activités, ont entraîné la création de plusieurs milliers de nouveaux emplois comportant un investissement de capital d'au moins 150 millions de dollars. Dans la mesure où ces renseignements n'avaient pas été sollicités, les données devraient être considérées uniquement à titre d'indication.

Compte tenu des usages qu'on fait des analyses des importations, il est essentiel que les données de base soient aussi détaillées et aussi précises que possible et qu'elles soient disponibles à temps pour être utiles. Les seuls documents de source qui répondent à ces besoins sont les factures d'importations et les déclarations de dédouanement.

Ces analyses sont effectuées actuellement par les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce qui ont accès aux effets de douane et qui sont assermentés aux termes de la loi sur la statistique, de façon à préserver le caractère confidentiel des transactions des différents importateurs.

L'article 5(e) de la loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce oblige le ministre à effectuer des analyses d'importations aux fins du développement industriel. Cependant, la loi ne fournit pas au ministre les pouvoirs dont il aurait besoin pour remplir ses obligations. L'amendement proposé vise à accroître et à améliorer les moyens dont dispose le ministère pour rendre ce service fort utile aux hommes d'affaires canadiens.

Enfin, je tiens à signaler que seuls les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce qui ont été expressément désignés par le ministre et qui ont prêté le serment d'usage auront accès à ces documents et à ces renseignements. Voilà ce qui est clairement exprimé à l'article 6.1 (2) du bill. En outre, les dispositions du bill reconnaissent la nécessité de maintenir le caractère confidentiel des renseignements qui pourraient autrement révéler la nature de l'activité commerciale des différents importateurs, de leurs agents et de leurs clients.

Ces garanties, comparables à celles qui sont prévues dans la loi sur la statistique, ont fait l'objet d'un examen minutieux et ont été renforcées lors de l'étude du bill à l'autre endroit. Je crois avoir exposé clairement les avantages des analyses des importations. Je pense qu'ils ont été clairement démontrés. J'estime que l'accès facilité aux documents originaux accroîtra leur incidence sur le développement industriel du Canada.

J'espère que la Chambre renverra rapidement le bill pour étude au comité.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Madame l'Orateur, le bill à l'étude autorise le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) à obtenir du ministère du Revenu national les factures de marchandises importées au Canada.

Nous, de l'opposition, approuvons toute proposition qui permettra au ministre d'améliorer le travail tout à fait inacceptable qu'il accomplit actuellement pour protéger les emplois des travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Une voix: Pas de politique!

M. Hees: Ce bill permettra au ministre d'être plus au courant des marchandises importées dans notre pays. Il est particulièrement souhaitable qu'il se renseigne davantage sur le volume des produits de fabrication, ceux qui suscitent des emplois et qui sont importés en quantité de plus en plus considérable dans notre pays, privant du même

Industrie et Commerce—Loi

coup les Canadiens d'emplois et concourant à l'accroissement du chômage.

Ainsi, l'importation au Canada l'an dernier de produits manufacturés a augmenté d'au moins 13 p. 100 par rapport à l'année précédente. Quand on demande au ministre quelles mesures il envisage pour ralentir la montée en flèche de ces importations de produits manufacturés et empêcher les étrangers de dérober à nos producteurs et à nos travailleurs leur part du marché canadien, il refuse simplement de répondre. Il se borne à exposer les programmes appliqués par son ministère depuis un certain nombre d'années—programmes qui se sont révélés dernièrement tout à fait insuffisants pour répondre aux exigences de l'heure—et à cause desquels une proportion de plus en plus considérable du marché nous a échappé.

● (2140)

A titre d'exemple, madame l'Orateur, j'ai signalé la semaine dernière des stimulants bien précis auxquels le gouvernement devrait recourir pour accroître la productivité, la recherche et le développement et comment, en réduisant les prix et en perfectionnant la qualité et les modèles, on permettrait aux producteurs et aux travailleurs canadiens de recouvrer les ventes et les emplois perdus chaque jour par la négligence du gouvernement. Mais le ministre persiste comme toujours dans son refus et il ne veut même pas examiner les conseils pratiques qui lui sont donnés. Avec l'adoption du bill à l'étude, j'espère que le ministre pourra enfin se rendre compte des chiffres réels des importations de ces produits manufacturés qui augmentent chaque jour.

J'espère que la vue de factures mêmes et les quantités qui augmentent tous les jours, enlevant des emplois aux travailleurs canadiens, convaincront le ministre que la situation est vraiment très grave. L'un de ses députés de l'arrière-ban, qui a eu le courage de se lever l'autre jour quand j'ai posé une question et de demander au ministre s'il porterait mes propositions raisonnables à l'attention du ministre des Finances (M. Turner), l'a reconnu.

J'espère que la vue de ces factures amènera enfin le ministre à se ressaisir et le convaincra de prendre des mesures. C'est pour cette raison et cette raison seulement que les députés de l'opposition officielle sont très heureux de faciliter l'étude de ce bill.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Madame l'Orateur, je croyais que ce bill n'aurait pas grand effet, si ce n'est probablement de légaliser une situation qui existe déjà mais, après avoir écouté l'orateur précédent, je crois que si le bill est aussi important qu'il le prétend, nous ferions bien, alors, de le regarder à deux fois.

Il me semble que le ministre devrait nous expliquer pourquoi il a besoin de ces renseignements. Son ministère devrait certes être déjà assez au courant des renseignements. Ils doivent savoir ce qui est disponible dans notre pays et les raisons pour lesquelles ce qui ne l'est pas doit être importé. S'ils ne le savent pas, alors je suis d'accord avec le député qui m'a précédé pour dire que ce bill ne fournira pas au ministre des renseignements qui lui permettront de décider ce qui devrait ou ne devrait pas se faire au Canada.

J'aimerais demander au ministre si le bill résoudra un petit problème que j'ai soulevé il y a à peu près un an. Une petite société fabriquait un produit et a jugé nécessaire d'importer des États-Unis un adhésif dont elle avait besoin. Elle avait discuté de ses besoins avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce